

WOLU-INTER-QUARTIERS ASBL

Woluwe-Saint-Lambert, le 11 février 2015

A l'attention des membres de la
Commission de Concertation de Woluwe-Saint-Lambert
Hôtel communal de Woluwe-Saint-Lambert
Avenue Paul Hymans, 2 à 1200 Bruxelles

Concerne : demande d'un permis d'urbanisme pour modifier un logement communautaire pour religieux en 2 immeubles d'appartements et construire des extensions en façade latérale et arrière de l'immeuble situé à la chaussée de Stockel, 181 à 183.

Madame, Monsieur,

Nous désirons vous faire part de nos remarques en ce qui concerne cette demande de permis d'urbanisme.

Nous voudrions principalement intervenir en ce qui concerne le nombre de places de parking proposés dans ce dossier.

Le projet du 181 accueillera 2 logements duplex de 2 chambres sans parking !
Le projet du 183 accueillera 5 logements avec 3 parkings dont un mobile !

Même si notre association est pour le développement durable, le type d'appartements proposés et la situation du quartier desservi uniquement par un bus, aura pour conséquence que chaque ménage possédera au moins un véhicule.

Il nous semble dès lors qu'il est nécessaire d'appliquer la règle minimale d'un parking par logement, surtout dans le cadre d'une rénovation lourde accompagnée d'une extension.

Des solutions sans doute plus coûteuses (parkings en sous-sol) ou moins rentables (diminuer le nombre de logements au profit du parking) pourraient être investiguées

Par ailleurs, le local commun du 183 ne peut pas servir et pour un véhicule de type Smart, et pour un local vélos/poussettes.

Nous souhaitons être convoqués à la réunion de la Commission de Concertation qui traitera ce dossier.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à notre sincère considération.

Bernard Devillers
Coordinateur